

Communiqué de presse sur les tours DUO

Recours contentieux de Monts 14 déposé le 16/03/2016

L'association Monts 14 a déposé, mercredi 16 mars, un recours devant le tribunal administratif contre le permis des tours DUO attribué à Ivanohé Cambridge, Investisseur canadien en immobilier commercial et d'entreprise.

L'enquête d'évaluation environnementale n'est pas valide car elle est basée sur un photomontage de l'APUR grossièrement faux et un volet paysager fallacieux. La Commissaire enquêtrice a été induite en erreur dans son appréciation de l'impact du projet sur le grand paysage.

La réalité est que l'ensemble des tours prévues à Masséna va encadrer le Dôme du Panthéon, une covisibilité catastrophique, barrière visuelle avec la banlieue et « bonnet d'âne » architectural !

L'association Monts voulait alarmer les Parisiens en diffusant un photomontage montrant un « bonnet d'âne » à l'arrière du Dôme du Panthéon. Pour faire son rapport, la Commissaire enquêtrice a voulu une vérification et l'APUR, un service de la Ville de Paris, a produit un autre photomontage. Elle a cru qu'il était plus réaliste et a conclu « les reprises des photomontages réalisés par l'association Monts 14 permettent (...) de replacer ces futures constructions dans l'horizon parisien. Il est ainsi possible de constater qu'elles ne viendront pas défigurer certains monuments, comme cela aurait pu être redouté. ». Et elle a donné un avis favorable.

Le photomontage de l'APUR est grossièrement faux

**Photomontage
Monts14**



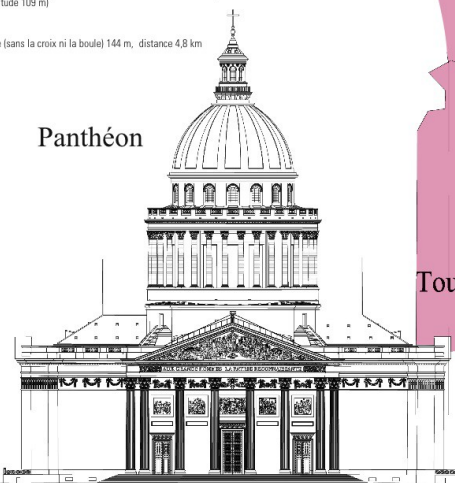
**Photomontage
Ivanohé Cambridge**



**Expertise du géomètre-expert
Arnaud Robin**

Vue depuis l'Arc de Triomphe
(altitude 109 m)

altitude (sans la croix ni la boule) 144 m, distance 4,8 km

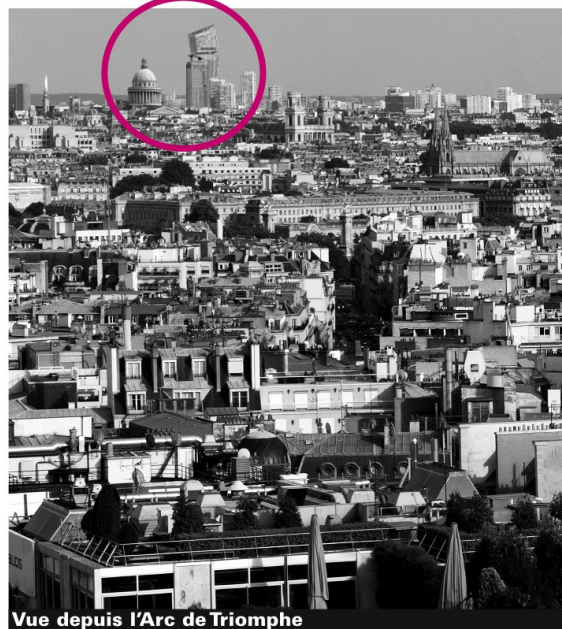


altitude 218 m, distance 8,4 km

Tour Duo 1

Tour Duo 2

©Monts 14 & Arnaud Robin



Vue depuis l'Arc de Triomphe

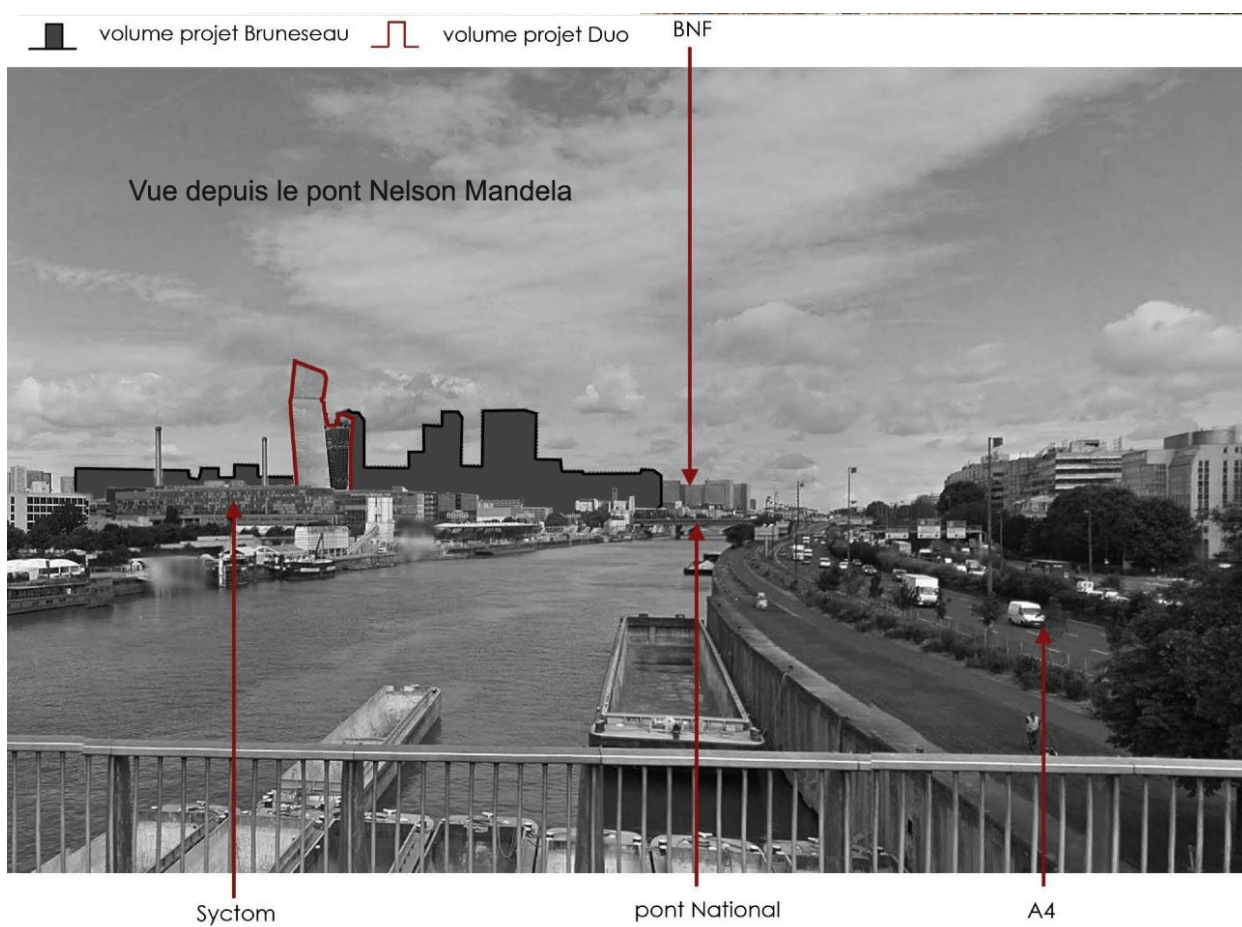
©Monts 14

L'association Monts 14 a demandé au cabinet de géomètre-expert Arnaud Robin une expertise de la covisibilité des tours Duo avec le Dôme du Panthéon, vues depuis l'Arc de Triomphe. Le verdict est sans appel : l'impact de ces constructions sur les abords du monument historique est grossièrement sous-estimé.

Jean Nouvel a triché dans le volet paysager

De plus, l'architecte Jean Nouvel n'a pas mis dans l'étude d'impact les hauteurs figurant dans le Plan d'urbanisme. En effet, suite à la Révision simplifiée du PLU de 2010, les hauteurs autorisées dans la zone MB1 de la ZAC Masséna sont de 180 m. Outre celui des tours DUO, et il existe 3 autres terrains où les IGH, immeubles de grande hauteur, sont autorisés.

Dans la photo ci-dessous, Jean Nouvel a incorporé les tours DUO et les autres projets à venir dans le futur.



Pourquoi les silhouettes sont-elles du même ordre de grandeur que la tour DUO 2, dont la hauteur se limite à 120 m. Apparemment, pour son ego ou sa communication, l'architecte a besoin de faire croire que la tour DUO 1 sera le signal émergent de tout le quart Sud-Est de Paris. La réalité est toute autre, c'est une très haute barrière visuelle qui nous attend.

L'enquête d'évaluation environnementale n'est pas valide

L'autorité environnementale n'a pas donné son avis dans de bonnes conditions. Lors de l'enquête publique a été présenté au public un volet paysager faussant la réalité des futurs projets, très insuffisant au niveau du grand paysage.

La Commissaire enquêtrice a demandé au promoteur un photomontage de la covisibilité des tours DUO avec le Dôme du Panthéon, ce qui aurait dû être fait dès l'enquête publique. L'APUR lui a fourni un photomontage erroné, sous-estimant grossièrement la réalité. Elle a reçu par ailleurs une

carte des altitudes où l'impact des autres projets à venir dans la ZAC est minimisé. Son jugement étant basé sur des documents erronés, son avis favorable n'a pas de valeur.

**La réalité est que le Dôme du Panthéon sera déclassé par les tours DUO
et les autres à venir de la ZAC Masséna**